3-4 JUIN 2026 – RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARIS, FRANCE – BOD/2026-06 DOC 04 – POUR DÉCISION

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ADMINISTRATEUR FIDUCIAIRE DU GPE POUR L'EXERCICE 2027, ET RAPPORT ACTUALISÉ SUR LE BUDGET APPROUVÉ POUR L'EXERCICE 2026

N.B. Conformément à la Politique de transparence du GPE, les documents ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'instance de gouvernance compétente ne les a pas examinés. Les responsables de la gouvernance sont autorisés à les distribuer à leurs groupes constitutifs à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.

Principaux enjeux à prendre en compte :

- Les membres du Comité des finances et du risque (FRC) ont examiné le budget proposé et ont soulevé des questions concernant la légère augmentation des coûts pour l'exercice 2026, par rapport à l'estimation approuvée, ainsi que les perspectives pour l'exercice 2027.
- L'administrateur fiduciaire a expliqué que les coûts supplémentaires étaient dus à des frais de gestion des investissements plus élevés en raison d'un solde de fonds légèrement supérieur à l'estimation, puisque les frais sont facturés à taux fixe sur la moyenne des montants détenus. Le Secrétariat a indiqué que les rendements des investissements à ce jour pour l'exercice 2026 atteignent 52 millions de dollars, représentant ainsi un excellent rapport qualité-prix.
- L'administrateur fiduciaire et le Secrétariat anticipent une baisse des frais de gestion pour l'exercice 2027, les décaissements devant probablement dépasser les contributions des bailleurs, ce qui réduira le solde des fonds disponibles pour l'investissement.

Objet

1. Le présent document présente les dépenses administratives estimées de la Banque mondiale, agissant en qualité d'administrateur fiduciaire du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation (le « Fonds du GPE ») pour la période allant du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 (exercice 27), pour décision du Conseil d'administration. Il fait également le point sur les dépenses administratives estimées pour la période allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 (exercice 26), y compris le fonctionnement du projet pilote de gestion du risque de change.

Décision recommandée

BOD/2026/06-XX — <u>Budget de l'administrateur fiduciaire :</u> Le Conseil d'administration approuve le montant des frais administratifs estimés à 1 328 500 dollars pour les services d'administrateur fiduciaire fournis du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027, incluant 400 000 dollars pour la mise en œuvre en cours du projet

pilote de gestion du risque de change et 12 900 dollars supplémentaires pour l'exercice 26 par rapport au budget approuvé de 1 398 000 dollars.

Contexte et vue d'ensemble

1. Selon le document relatif à la Gouvernance du Fonds du GPE, l'administrateur fiduciaire est tenu de présenter une fois par an son budget prévisionnel au Conseil d'administration pour approbation.
2. De même que pour tous les Fonds d'intermédiation financière (FIF) dont la Banque mondiale est l'administrateur fiduciaire, les coûts associés aux services rendus à ce titre sont remboursés selon le principe du recouvrement intégral des coûts.
3. Les services et coûts correspondants de l'administrateur fiduciaire sont distincts des services et coûts correspondants de la Banque mondiale en tant qu'hôte du Secrétariat du GPE et agent partenaire. Ces coûts ne donnent lieu à aucune duplication.
4. Le budget prévisionnel de l'administrateur fiduciaire pour les exercices 27 et 26 figurent à l'annexe A.

Annexe A – Budgets de l'administrateur fiduciaire pour les exercices 26 et 27

Annexe A – Budgets de l'administrateur fiduciaire pour les exercices 26 et 27

Budget de l'administrateur fiduciaire du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 (exercice 26)

1. Le tableau 1 ci-dessous présente le budget approuvé pour l'exercice 26 (BOD/2025/06-04) comparé aux coûts réels engagés.
2. L'administrateur fiduciaire est remboursé pour ses services selon le principe de recouvrement intégral des coûts et présente des budgets pour approbation au Conseil d'administration du GPE, y compris des ajustements pour les dépenses réelles à la fin de chaque exercice. Il s'agit notamment de services *standard* (gestion financière et programmatique, comptabilité, services juridiques et de placement) et de services *spécialisés* (mise en œuvre de la stratégie de gestion du risque de change).
3. Durant l'exercice 26, les coûts réels estimés au titre de la gestion financière et programmatique et de la comptabilité s's'inscrivent dans les limites du budget approuvé et les honoraires des services juridiques sont inférieurs aux prévisions. Les frais de gestion des placements sont plus élevés que prévu, car le solde du fonds sur l'ensemble de l'exercice 26 a été plus élevé que prévu.
4. Le coût des services *spécialisés* pour l'exercice 26 est conforme au budget approuvé de 400 000 dollars, car toutes les opérations de change et les activités de suivi et d'établissement de rapports ont été mises en œuvre comme prévu.
5. Au total, le coût des services d'administrateur fiduciaire pour l'exercice 26 s'élève à 1 410 900 dollars, soit 12 900 dollars de plus que le budget approuvé de 1 398 000 dollars. Avec l'approbation du Conseil du GPE, ce montant sera transféré du Fonds du GPE.

Budget de l'administrateur fiduciaire pour la période allant du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 (exercice 27)

6. Le tableau 1 présente le budget prévisionnel pour la prestation des services offerts par l'administrateur fiduciaire au cours de l'exercice 27.
7. Le budget prévisionnel pour les services *standard* de l'administrateur fiduciaire pour l'exercice 27 est de 928 500 dollars, soit 82 400 dollars de moins que pour l'exercice 26, en raison de frais de gestion des placements moins élevés lié à un solde plus faible que prévu. Le coût des services juridiques devrait rester inchangé, et celui des services gestion financière et programmatique et de la comptabilité devrait augmenter légèrement.
8. Le coût du service *spécialisé* de l'administrateur fiduciaire chargé de la gestion de la couverture de change devrait rester inchangé par rapport à l'exercice 26, sous

réserve que le Conseil d'administration du GPE décide de maintenir cette stratégie. En cas de décision de mettre fin à la gestion du risque de change, l'incidence budgétaire sera évaluée et l'ensemble des fonds non utilisés sera reversé au Fonds du GPE.

Tableau 1 : Budget requis pour les services de l'administrateur fiduciaire (en USD)

Services de l'administrateur fiduciaire	Budget approuvé pour l'exercice 26	Coûts réels estimés pour l'exercice 26	Budget proposé pour l'exercice 27
Gestion financière et programmatique	384,000	384,000	403,200
Gestion des placements	430,000	446,100	341,500
Comptabilité et rapports	64,000	64,000	67,000
Services juridiques	120,000	116,800	116,800
Projet pilote de gestion du risque de change	400,000	400,000	400,000
Total	**1,398,000**	**1,410,900**	**1,328,500**

9. Ces estimations budgétaires seront ajustées à la fin de l'exercice en fonction des frais engagés pour les services suivants rendus par l'administrateur fiduciaire au GPE :

 a. **La gestion financière et programmatique** implique la gestion et l'exécution des transactions financières. Cela inclut la réception des contributions des bailleurs de fonds, l'enregistrement des allocations et des engagements, le traitement des transferts monétaires aux profit des agents partenaires, la résolution de tout problème d'ordre financier ou transactionnel réalisé avec ces partenaires, la tenue des systèmes de présentation des rapports, l'élaboration des processus et procédures transactionnels et les frais de déplacement pour la participation de l'administrateur fiduciaire aux réunions du Conseil du GPE.

 b. **Les frais de gestion des placements** sont calculés sur la base d'un taux fixe de 4,5 points de base (soit 0,045 %) du solde annuel moyen des liquidités du Fonds du GPE. Le solde annuel moyen prévu pour l'exercice 27 est estimé à 759 millions de dollars.

 c. **La comptabilité et la présentation de rapports** recouvrent la gestion du modèle comptable du Fonds du GPE, la tenue des dossiers, des comptes et des systèmes permettant d'identifier les contributions, les décaissements et les rapports financiers.

d. **Les services juridiques** comprennent la rédaction et la finalisation des accords/entente de contribution avec les bailleurs de fonds et des accords sur les procédures financières avec les agents partenaires. Ils comprennent également la formulation d'avis sur la politique à suivre, l'examen juridique des documents financiers et, le cas échéant, la rédaction de nouveaux documents juridiques.

Budgets estimés de l'administrateur au-delà de l'exercice 27

Dans l'hypothèse où le champ d'action actuel du GPE se maintiendrait sur les deux prochains exercices (exercices 28 et 29), les coûts relatifs aux services standard d'administration fiduciaire devraient rester les mêmes. Le coût de la gestion des placements étant fonction du solde des liquidités du GPE, il devrait néanmoins augmenter à mesure que les contributions seront reçues au cours des exercices 28 et 29 après la reconstitution des ressources.

10. S'agissant des services *spécialisés* de l'administrateur fiduciaire, la période d'essai prévue de deux ans de la stratégie de gestion du risque de change se terminera en mai 2026. Si sa mise en œuvre se poursuit au-delà de la phase pilote, les coûts de gestion devraient se maintenir à environ 400 000 dollars par année.

11. Les budgets prévisionnels des exercices 28 et 29 sont présentés ci-après (en supposant que la stratégie de gestion du risque de change se poursuive au-delà de la phase pilote) :

 a. Pour l'exercice 28, le budget prévisionnel s'élève à 1 392 000 dollars sur la base d'un solde moyen du Fonds estimé à 900 millions de dollars.

 b. Pour l'exercice 29, le budget prévisionnel s'élève à 1 437 000 dollars sur la base d'un solde moyen du Fonds estimé à 1 milliard de dollars.